



## MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

### NOTE SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU ZIKA DANS LE PAYS

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population a mis en place dès le dernier trimestre 2015 un système de surveillance et d'alerte pour l'identification des cas de zika et des complications. En Janvier 2016, ce Ministère a fait état du premier cas confirmé. Suite aux rumeurs concernant la présence de multiples cas de microcéphalie à travers le pays, il informe la population en général et la presse en particulier que sur les quatorze cas (14) de microcéphalie congénitale rapportés **un (1) seul cas** confirmé par le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) **est potentiellement en lien avec le zika**. (Référence intervention du Directeur Général de ce ministère dans la presse)

Le MSPP porte à l'attention de la population que la microcéphalie est une malformation congénitale antérieure à l'apparition du virus Zika en Haïti ou ailleurs. Les causes à l'origine d'une microcéphalie sont multiples :

- les infections : toxoplasmose, rubéole, herpès, syphilis, cytomégalovirus ou VIH ;
- l'exposition maternelle à des produits chimiques toxiques : métaux lourds comme l'arsenic ou le mercure, l'alcool, les rayonnements ou le tabac ;
- des anomalies génétiques comme le syndrome de Down ;
- une malnutrition sévère pendant la vie fœtale.

Le Ministère, à travers la Direction d'Epidémiologie, de Laboratoire et de Recherche, maintient son système de surveillance pour identifier les patients suspectés de ZIKA incluant les femmes enceintes. Cette notification est hebdomadaire et obligatoire. L'investigation des femmes enceintes avec un tableau de fièvre à virus Zika est réalisée pour les cas notifiés et les spécimens sont acheminés au LNSP pour les suites nécessaires. .

Le MSPP en profite pour rappeler à la population que le meilleur moyen de se protéger contre le ZIKA est de lutter contre les moustiques en appliquant les mesures préventives préconisées.

**Dr. Daphnée Benoit DELSOIN**  
**Ministre**